MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

MRC de Vaudreuil-Soulanges 18 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 avril 2019 à 19h30 à l’Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale et greffe

***Certificat de signification***

*Le certificat de signification de l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l’avis requis par l’article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Ayant constaté le quorum, le président d’assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2019-04-171 Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2019**

*En conformité à l’article 153 du Code municipal, les membres du Conseil tous présents à la présente séance extraordinaire, consentent à l’ajout du point suivant :*

*4.2 Paysages et Jardins B.G. Inc. : octroi de contrat pour l’aménagement du Parc Émile*

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’ADOPTER l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2019 comme suit:

**Moment de réflexion**

1. **Ordre du jour**

1.1 Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2019

**2. Règlements**

2.1 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 395-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage

2.2 Adoption du projet de règlement numéro 395-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage

2.3 Adoption du règlement d’emprunt numéro 437-2019 décrétant un emprunt de 178 000$ pour l’aménagement du parc Émile

**3. Services techniques et travaux publics**

3.1 Pelouse Expert : octroi du contrat pour un service de tonte de gazon et entretien des espaces verts pour l’année 2019

3.2 Marquage Traçage du Québec : contrat pour le marquage des lignes de rues municipales

3.3 NGM Proulx Inc. : mandat pour le remplacement des réservoirs d’eau chaude pour différents bâtiments municipaux

**4. Service des loisirs et culture**

4.1 Fond d’aide au rayonnement des régions (FARR) / volet œuvre d’art public : nomination des membres du Comité de sélection

**Période de questions sur les points à l’ordre du jour uniquement**

**Parole au Conseil**

**Levée de la séance ordinaire**

**2019-04-172 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 395-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage**

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE** est donné par la conseillère, Mme Aline Trudel, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 395-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

**2019-04-173** **Adoption du projet de règlement numéro 395-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage**

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU) et que le Règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de réviser le cadre réglementaire portant sur l’affichage afin de mettre en œuvre sa vision quant à l’image de marque de la Municipalité en conformité avec le Guide sur l’affichage élaboré à la fin de l’année 2017 en collaboration avec les commerçants de Les Cèdres;

ATTENDU QUE le Comité administratif d’urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU’un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la présente séance extraordinaire du 18 avril 2019;

ATTENDU QU’une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ll est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :

***Règlement numéro 395-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage***

QUE le texte du règlement numéro 395-10-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-174 Adoption du règlement d’emprunt numéro 437-2019 décrétant un emprunt de 178 000$ pour l’aménagement du parc Émile**

ATTENDU la nécessité de procéder aux travaux d’aménagement du parc municipal Émile;

ATTENDU QUE les services d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE l’acquisition d’équipements et le coût des travaux sont estimés à 178 000 $;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’effectuer un emprunt pour payer les équipements et le coût des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 9 avril 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l’objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 29 avril 2019 de 9 h à 19 h à l’hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de

***Règlement d’emprunt numéro 437-2019 décrétant un emprunt de 178 000$ pour l’aménagement du parc Émile***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le Conseil décrète, par le présent règlement, des travaux pour l’aménagement du parc Émile, l’acquisition d’équipements de parcs (modules de jeux, bancs, panneaux et poubelles), l’acquisition de mobiliers de parc et les honoraires professionnels et les frais d’entrepreneur pour l’exécution des travaux et ce, tel qu’il appert de l’estimation détaillée révisée préparée par le directeur général, en date du 3 avril 2019 laquelle fait partie intégrante du présent règlement en annexe A.

**ARTICLE 3**

Le Conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 178 000$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 178 000 $ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité des Cèdres, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6**

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-175 Pelouse Expert : octroi du contrat pour un service de tonte de gazon et entretien des espaces verts pour l’année 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a procédé à un appel d’offres sur invitation conformément à la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique d’acquisition de biens et services pour un service de tonte de gazon et entretien des espaces verts pour l’année 2019 et 2 années d’option (2020-2021) le 27 mars 2019;

ATTENDU l’ouverture des soumissions le 8 avril 2019;

ATTENDU QU’une seule soumission fût déposée;

ATTENDU la conformité de la soumission;

ATTENDU QUE les conditions de l’article 15 du Règlement sur certains contrats d’approvisionnemment des organismes publics permettant à un organisme public de négocier le prix soumis et le prix indiqué au contrat sont réunies;

Il est proposé par Louis Thauvette

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D’OCTROYER le contrat de service de tonte de gazon et d’entretien des espaces verts pour l’année 2019 à l’entreprise Pelouse Expert au coût annuel de 42 000$ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-176 Marquage Traçage du Québec : contrat pour le marquage des lignes de rues municipales**

ATTENDU la nécessité de rafraichir les lignes de rives et lignes simples des voies municipales ;

ATTENDU la demande de prix acheminée conformément à la Politique sur l’acquisition des biens et services;

ll est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACCEPTER la soumission de Marquage Traçage du Québec pour le marquage de 50 000 m.l. de lignes de rives et 30 000 m.l. de lignes simples au montant de 14 800 $ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

### 2019-04-177 NGM Proulx Inc. : mandat pour le remplacement des réservoirs d’eau chaude de différents bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a procédé à l’inspection de nos installations le 17 janvier dernier;

ATTENDU la réception du rapport de la visite d’inspection le 30 janvier dernier;

ATTENDU QUE la Mutuelle demande de mettre en application les modifications nécessaires afin d’améliorer la sécurité des lieux et des bâtiments;

ATTENDU QUE les réservoirs d’eau chaude ayant atteint une durée de vie de 10 ans doivent être remplacés;

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement de réservoirs d’eau chaude situés à l’hôtel de ville, au Pavillon des bénévoles et au bâtiment de l’usine d’assainissement des eaux usées situé sur le chemin du Fleuve;

ATTENDU la demande de prix acheminée conformément à la Politique sur l’acquisition des biens et services;

ll est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

D’ACCEPTER la soumission de NGM Proulx Inc. pour le remplacement de 5 réservoirs d’eau chaude et travaux de plomberie au montant de 5 375 $ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

### 2019-04-178 Fond d’aide au rayonnement des régions (FARR) / volet œuvre d’art public : nomination des membres du Comité de sélection

ATTENDU QUE le fond d’aide au rayonnement des régions (FARR) prévoit un montant de 15 000$ pour l’acquisition et la conception d’une œuvre d’art public à même le projet accordé à la municipalité ;

ATTENDU QU’il y a lieu de constituer un comité qui verra à la sélection d’une oeuvre et d’un artiste pour le projet ;

ll est proposé par Serge Clément

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

DE NOMMER les personnes suivantes afin de constituer le Comité de sélection de l’œuvre d’art public supporté par le fonds d’aide au rayonnement des régions :

* Aline Trudel, conseillère municipale, Municipalité des Cèdres
* Anne-Marie Déziel, coordonnatrice des loisirs, Municipalité des Cèdres
* Sylvie Ledoux, citoyenne, Municipalité des Cèdres
* Nancy Raymond, citoyenne, Municipalité des Cèdres
* Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, Municipalité des Cèdres
* Raymond Larouche, maire, Municipalité des Cèdres
* Nadine Maltais, observatrice (DEV-FARR)
* Marianne Sigouin-Lebel, observatrice (DEV-FARR)

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-179 Paysages et Jardins B.G. Inc. : octroi de contrat pour l’aménagement du Parc Émile**

ATTENDU l’appel d’offres public dûment publié sur le Système électronique d’appel d’offres en date du 30 janvier 2019 conformément aux règles applicables en matière d’adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l’acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU l’ouverture des soumissions le 19 février 2019 dont les résultats sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| entrepreneurs | montant forfaitaire  (taxes incluses) |
| Paysages et Jardins B.G. Inc. | 179 714.55$ |
| Jeux-Tec Inc. | 182 843.52$ |
| Bernard Paysagiste Inc | 196 843.52$ |
| Les Pavages Théorêt Inc | 201 543.71$ |
| Construction Lavallee inc | 208 101.76$ |
| Aménagements Sud-Ouest | 208 966.83$ |
| Motexa Inc | 219 626.16$ |
| Les Entreprises J. Piccioni Inc | 246 697.89$ |
| Entreprise Gibelco inc. | 269 190.97$ |

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire conforme respecte les barèmes de l’estimation budgétaire;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

D’ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Paysages et Jardins B.G. Inc. pour l’aménagement du parc Émile au coût de 179 714.55$ (taxes incluses), et ce conditionnellement à l’acceptation du règlement d’emprunt numéro 437-2019 par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

**Adopté à l’unanimité**

**Période de questions aux citoyens**

*Début de la période : aucun citoyen présent*

*Fin de la période de questions : aucun citoyen présent*

### Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### 2019-04-180 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l’ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 19h54.

**Adopté à l’unanimité**

Raymond Larouche Jimmy Poulin

Maire Secrétaire-trésorier

*Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans les dossiers municipaux appropriés sous la cote 105.120*